

CONSEIL MUNICIPAL
du 11 décembre 2025 à 20 heures

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025.
2. Nomination d'un secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES :

3. Candidatures Boutiques Tests : Moustache et L Boutique.

AFFAIRES FINANCIERES :

4. Décision modificative n° 2 Budget Principal - 2025.
5. Autorisation des dépenses d'investissement avant vote du budget.
6. Dépôt d'un dossier au titre de la DSIL 2026.
7. Renouvellement de la délégation de compétence de Fougères Agglomération à la Ville de Fougères en matière de distribution de l'eau – signature d'une convention de délégation de compétence.
8. Renouvellement de la délégation de compétence de Fougères Agglomération à la Ville de Fougères en matière de gestion des eaux pluviales urbaines – signature d'une convention de délégation de compétence.
9. Renouvellement de la délégation de compétence de Fougères Agglomération à la ville de Fougères en matière d'assainissement collectif – signature d'une convention de délégation.
10. Renouvellement de deux conventions de coopération entre la ville de Fougères et la commune de Lécousse portant sur la distribution de l'eau potable et sur l'assainissement collectif des eaux usées.
11. Renouvellement de la convention de coopération entre la ville de Fougères et la commune de Saint-Georges-de-Reintembault portant sur l'assainissement collectif des eaux usées.
12. Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
13. Fougères Agglomération – rapport d'activité pour l'année 2024.
14. Syndicat Mixte de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Pays de Fougères – rapport d'activité de l'année 2024.

RESSOURCES HUMAINES :

15. Personnel communal : délibération annuelle autorisant le recrutement des agents contractuels compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2026.

EDUCATION - ENFANCE :

16. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré – fixation des coûts-élèves pour la rentrée 2025.
17. Participation de la Ville de Fougères aux charges de fonctionnement de l'école privée du 1^{er} degré RPI La Chapelle-Fleurigné – année scolaire 2024/2025.
18. Renouvellement adhésion au groupement de commandes d'acheteurs publics « Terres de Sources ».
19. Signature de la convention territoriale globale 2026/2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine.

PATRIMOINE – ARCHIVES – CULTURE - TOURISME :

20. Création de nouveaux tarifs – Sites patrimoniaux et actions de médiations – année 2026.

SPORT - JEUNESSE- VIE ASSOCIATIVE - PARTICIPATIVE :

21. Convention pluriannuelle de financement 2026/2030.
22. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2026/2028 pour la Mission Locale du Pays de Fougères.
23. Nouveau tarifs Halle de Tennis.

AMENAGEMENT URBAIN :

24. Modification des règlements d'attribution des aides municipales – OPAH-RU et logements vacants.
25. Dispositif d'aides à la rénovation en Site Patrimonial Remarquable – modification du règlement d'attribution des subventions à compter du 1^{er} janvier 2026.
26. Convention entre M. BRASSELET et la Ville de Fougères dans le cadre des aides municipales liées à l'OPAH-RU.

ENVIRONNEMENT - TRAVAUX :

27. Fixation des tarifs applicables pour la réfection du marquage au sol consécutive à des travaux effectués par des concessionnaires sur la voirie communale.
28. Convention multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FDGDON 35).
29. Fourniture de carburants et entretien des véhicules du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – renouvellement de la convention entre la Ville de Fougères et le CCAS.
30. Approvisionnement en fournitures diverses du CCAS auprès du Centre Technique Municipal – renouvellement de la convention entre la Ville de Fougères et le CCAS.
31. Barème d'évaluation de la valeur de l'arbre.

QUESTIONS DIVERSES

- Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du tableau des marchés ou accords-cadres signés dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal au Maire.